fut porté, dans la Seine, candidat à l'Assemblée nationale par l'Union de la presse, et élu député par 120,280 voix. M. Dietz-Monnin alla siéger au centre gauche, parmi les républicains modérés, et il y appuya constamment la politique de M. Thiers. Il vota notamment pour la proposition Rivet, contre la dissolution, pour le retour de l'Assemblée à Paris, pour M. Thiers le 24 mai 1873, contre le septennat, contre le cabinet de Broglie, pour les propositions Périer et Maleville, pour la constitution du 25 février 1875, etc. En 1874, il fut chargé par la commission d'enquête sur le régime des chemins de fer, de faire un rapport sur les tarifs des transports. Aux élections du 20 février 1876, il posa sa candidature à la Chambre des députés dans le IIIe arrondissement de Paris, contre MM. Spuller et Bonnet-Duverdier. L'élection n'ayant pas donné de résultat au premier tour, il échoua au scrutin de ballottage, avec un nombre de voix insignifiant, contre M. Spuller, qui fut élu (5 mars 1876).

Dieu et la bayadère (LE), opéra-ballet en deux actes, paroles de Scribe, musique de M. Auber; représenté à l'Académie royale de musique le 13 octobre 1830. L'ouverture de cet opéra est une des jolies pièces instrumentales du compositeur. Nous citerons, parmi les morceaux les plus remarqués, le petit duo pour ténor et soprano : *Aux bords heureux du Gange*, chanté par Nourrit et Mme Damoreau. Levasseur joua le rôle du juge Olifour. Mlle Taglioni électrisa la salle par sa légèreté et ses grâces décentes. Elle était secondée par Mlle Noblet. Cet ouvrage n'a jamais quitté le répertoire.

DIEUDÉ-DEFLY (Charles-François), homme politique français, né à Nice en 1809. Il se fit naturaliser Français, entra en 1831 dans les consulats et fut successivement consul de France à Malte, à Rome, à Naples, à Richemond, à Milan et à Gênes. Il était consul général dans cette dernière ville lorsque, en décembre 1875, il reçut le titre de ministre plénipotentiaire. Lors des élections du 30 janvier 1876 pour le Sénat, il fut porté candidat dans les Alpes-Maritimes par le parti dit conservateur. Toutefois, dans sa profession de foi, M. Dieudé-Defly déclara se rallier au gouvernement légal, qui était celui de la République constitutionnelle votée le 25 février 1875. Elu sénateur par 125 voix, il est allé siéger dans le groupe des constitutionnels qui ont voté le plus souvent avec la droite. C'est ainsi qu'après le coup d'Etat parlementaire du maréchal de Mac-Mahon il a voté, le 22 juin 1877, la dissolution de la Chambre des députés, demandée par le nouveau ministère de combat.

DIEUDONNÉ (Jacques-Augustin), sculpteur et graveur français, né à Paris en 1795, mort dans cette ville en 1873. Elève de Gros et de Bosio, il suivit les cours de l'Ecole des beaux-arts, s'adonna à la gravure en médailles et remporta un second prix en 1819. Dieudonné exécuta alors un certain nombre de médaillons et de médailles, parmi lesquels nous citerons : les médaillons du *Duc d'Orléans*, du *Maréchal Lefèvre*, du *Duc de Raguse*, du *Duc de Reggio*, etc., et une médaille représentant la *Mort du duc de Berry*. A partir de 1824, il s'adonna à peu près entièrement à la sculpture. Au Salon de cette année, il exposa un buste du *Dauphin*, qui fut envoyé plus tard au musée de Versailles, puis il exécuta la statue du *Duc d'Angoulême*, le buste de *Charles X*, ceux du *Duc d'Orléans*, de *Mlle d'Orléans*. Parmi les œuvres qu'il exposa à partir de la révolution de 1830, nous citerons : un buste en marbre de *Louis-Philippe*, le buste en plâtre de la *Princesse Adélaïde*, un groupe représentant un sujet familier, une *Tête d'étude* (1833); *Renaud arrache les liens de fleurs dans lesquels il languissait auprès d'Armide*, statue de plâtre (1834); *Gaston de Foix*, buste (1835); les bustes de *Mmes Persin* et *Reybeau* (1837); les bustes de *Louis-Philippe*, de *M.* et de *Mme Navier* (1838); le *Mariage de Louis-Philippe à Palerme*, bas-relief; la *Fille de Cimon allaitant son père prisonnier*, la *Vierge portant l'Enfant Jésus* (1843); *Jésus-Christ au jardin des Oliviers* (1844); la *Résurrection de Notre-Seigneur Jésus-Christ* (1845); *Jésus-Christ au jardin des Oliviers*, statue de marbre (1848); buste de *Mme A.* (1849); *Adam et Eve*, groupe en marbre (1853); le buste en marbre du *Général de Goyon*, de *M. Fouché Lepelletier* (1859); *Pie IX*, buste en marbre (1861); *Alexandre le Grand vainqueur du lion de Bazaria* (1865); la *Chute d'un ange* (1867); le *Général Chapuis*, buste en marbre (1869); *Judith*, statue de plâtre (1872); la *Reine Amélie*, buste en marbre (1873). Citons encore de lui : les bustes de *Gaston de Foix*, du *Comte Charles de Blois*, du *Duc de Raguse*, du *Duc de Bellune*, etc., qui figurent dans les galeries du musée de Versailles. Dieudonné était un artiste instruit, sérieux, mais de peu d'originalité. Il avait obtenu une 3e médaille en 1843, une 2e en 1844, une 1re en 1845 et la croix de la Légion d'honneur en 1867.

DIEUDONNÉ (Alphonse-Émile), acteur, né à Paris le 9 janvier 1834. Destiné par ses parents à la profession d'architecte, il y renonça de bonne heure pour entrer au Conservatoire, où il suivit, en 1852, la classe de Samson. Il s'essaya la même année à la salle lyrique de la Tour-d'Auvergne, puis contracta un engagement au théâtre royal de don Fernando, à Lisbonne, dans l'emploi des jeunes premiers amoureux. Rappelé en 1854 pour satisfaire à la loi du recrutement, il alla rejoindre son régiment, le 8e hussards, qui tenait garnison à Lille. Dès qu'il eut pourvu à son remplacement, il fit partie de la troupe qui accompagna Rachel, en 1855, dans sa dernière tournée artistique. C'est alors qu'il joua indistinctement les amoureux de comédie et de tragédie; il fut, aux Antilles, à La Havane et aux Etats-Unis, l'Hippolyte toujours préféré de la grande Phèdre. A son retour en France, en 1856, il entra à l'Ambigu. Deux ans plus tard, il parut au Gymnase sous les traits de Lovelace dans *Clarisse Harlowe*. Ce rôle fut tout à son avantage et le mit en possession de tout le répertoire de Scribe. Il se fit surtout applaudir dans la *Protégée sans le savoir*, dans la *Seconde année*, dans la *Femme qui se jette par la fenêtre*, dans la *Partie de piquet*, etc. Il quitta en 1864 le Gymnase et paya à M. Montigny un dédit de 30,000 francs. Il partit alors pour Saint-Pétersbourg et fit brillamment son premier début au théâtre Michel, dans Philippe de Maury de *Nos alliés*, un de ses meilleurs rôles. Il reprit la plupart de ses créations du Gymnase et, pendant les dix ans de son séjour en Russie, atteignit le chiffre respectable de trois cent-cinquante rôles différents. « Toujours sur la brèche, dit M. Félix Jahyer, il embrassait le répertoire comique dans toutes ses nuances. Il alla jusqu'à chanter Pâris, dans la *Belle Hélène*. Aussi, nul plus que lui n'était apprécié du public russe. A Saint-Pétersbourg comme à Paris, on aimait sa franche gaieté, son rire expressif sans être forcé, sa verve intarissable. C'est en 1874 que Dieudonné fit ses adieux au public de Saint-Pétersbourg, dans une représentation donnée à son bénéfice. A la fin de la pièce de *Nos alliés*, les spectateurs lui offrirent, sur un plateau de vermeil, un magnifique service en argent doré et une élégante couronne de laurier portant la date du 3 février 1874, tracée en fleurs de jacinthes blanches. » Revenu en France, il entra au Palais-Royal avec un engagement de cinq années, qui fut bientôt résilié. Il entra ensuite au Vaudeville et y débuta, au mois de mars 1875, par le rôle de Birnheim, de *Fanny Lear*. Il créa avec éclat la même année Tardivaut, du *Procès Vauradieux;* Jérôme Hevrard, de *Jean nu-pieds;* René, de *Madame Lili;* Gaston de Blançay, des *Scandales d'hier;* en 1876, Reynold, de *Madame Caverlet*, un de ses meilleurs rôles; Georges, des *Dominos roses;* en 1877, le député Faverolle, de *Dora*, etc. — Sa femme, Eugénie BLANEAU, dite Savigny, née à Paris en 1835, d une famille d'artistes dramatiques, a débuté au Gymnase, sans passer par le Conservatoire, dans l'emploi des soubrettes. Elle s'est surtout fait remarquer dans les *Pattes de mouche*, dans *Chassé-croisé* et dans *Don Quichotte*. Elle accompagna son mari en Russie et joua avec lui longtemps au théâtre Michel. En 1877, elle fit partie de la troupe du Vaudeville qui alla jouer à Londres, au théâtre de la Gaîté du Strand, le *Procès Vauradieux*.

* **DIEU-LE-FIT**, ville de France (Drôme), ch.-l. de cant., arrond. et à 29 kilom. E. de Montélimar, dans la vallée du Jabron, au pied de la montagne de Dieu-Grâce; pop. aggl., 3,027 hab. — pop. tot., 4,028 hab. Fabriques de draps, molletons, nouveautés; filatures de soie, teintureries, poteries.

* **DIEUZE**, ancienne ville de France (Meurthe). Cédée à l'Allemagne par le traité de Francfort du 10 mai 1871, cette ville est aujourd'hui comprise dans l'Alsace-Lorraine (cercle de Château-Salins); 3,200 hab.

* **DIEZ** (Frédéric-Chrétien), philologue et romaniste allemand. — Il est mort à Bonn en 1876. Sa remarquable *Grammaire des langues romanes* a été traduite en français par MM. Brachet et G. Paris (1873-1876, 3 vol. in-8°).

DIFFICILES NUGÆ (*Des niaiseries laborieuses*). Ce mot, que l'on attribue le plus souvent à Horace, est de Martial (liv. II, ép. LXXXVI). Le poëte exprime heureusement cette pensée judicieuse :

Turpe est difficiles habere nugas,
Et stultus labor est ineptiarum.

« Il est honteux de s'appliquer laborieusement à des niaiseries et à des sottises. »

« Ce M. de Sainte-Foix a aussi un avis sur l'homme au masque de fer, et il l'annonce avec une emphase étonnante. Il n'y a rien de si ridicule que la gravité avec laquelle il discute ce fait historique de la manière du monde la plus absurde. C'est Arlequin faisant le docteur et le savant, ce sont les *difficiles nugæ* d'Horace. »

GRIMM.

* **DIFFICULTÉ** s. f. — Sport. *Etre en difficulté*, Se dit d'un cheval de course qui a de la peine à garder son avance.

DIFFUSIOMÈTRE s. m. (di-fu-zi-o-mè-tre — de *diffusion*, et du gr. *metron*, mesure). Instrument propre à mesurer la diffusion.

DIFLUANE s. m. (di-flu-a-ne). Chim. Corps qui se forme en même temps que l'acide leucoturique, en réduisant l'acide alloxanique jusqu'à cons stance de s rop.

DIGENÈSE s. f. (di-je-nè-ze — du préf. *di*, et de *genèse*). Physiol. Double manière de se reproduire, tantôt par l'union des sexes, tantôt par bourgeons.

DIGÉNÉTIQUE adj. (di-jé-né-ti-ke — rad. *digenèse*). Physiol. Qui se rapporte à la digenèse; qui se reproduit de deux manières, comme certains vers.

DIGÉNISME s. m. (di-jé-ni-sme — du préf. *di*, et du gr. *genos*, génération). Physiol. Génération qui se produit par le concours des sexes. ‖ Syn. de DIGÉNIE.

DIGENTIA, petite rivière du Latium, qui se jetait dans l'Arno. Elle traversait la ferme d'Horace.

DIGITALÉINE s. f. (di-ji-ta-lé-i-ne — rad. *digitale*). Chim. Substance que Nativelle a trouvée dans les graines de la digitale, sous forme d'aiguilles fixes et soyeuses.

DIGITALIDE s. f. (di-ji-ta-li-de). Bot. Syn. de SÉSAME.

DIGITALIN s. m. (di-ji-ta-lain — rad. *digitale*). Chim. Matière cristallisée que Kosmann a extraite de la digitale pourprée.

DIGITALISATION s. f. (di-ji-ta-li-za-si-on — rad. *digitale*). Méd. Action de traiter par la digitale ou par la digitaline.

DIGITALISER v. a. ou tr. (di-ji-ta-li-zé — rad. *digitale*). Méd. Traiter par la digitale ou par la digitaline.

DIGITIFÈRE adj. (di-ji-ti-fè-re — du lat. *digitus*, doigt; *fero*, je porte). Qui porte un doigt, qui est terminé par un doigt.

DIGITINE s. f. (di-ji-ti-ne — rad. *digitale*), Chim. Substance trouvée dans la digitale, avec la digitaline et la digitaléine.

* **DIGNE**, ville de France, ch.-l. du département des Basses-Alpes, sur la rive gauche de la Bléone, qui reçoit le Merdaric et la rivière des Bains ou des Eaux-Chaudes, dans une vallée étroite que des montagnes aux sommets jaunâtres dominent de toutes parts; pop. aggl., 4,560 hab. — pop. tot., 6,877 hab. L'arrond. comprend 9 cant., 84 commun., 47,306 hab. La ville se divise en trois quartiers : la Tête, le Mita ou milieu et le Pied. Commerce de fruits secs et confits.

* **DIGOIN**, ville de France (Saône-et-Loire), ch.-l. de cant., arrond. et à 24 kilom. O. de Charolles, sur la rive droite de la Loire; pop. aggl., 2,303 hab. — pop. tot., 3,168 hab.

DIGONOCARPE s. m. (di-go-no-kar-pe — de *digone*, et du gr. *karpos*, fruit). Bot. Syn. de CUPANIE.

* **DIGRAPHE** s. m. Genre de coléoptères.....

— adj. Qui est tracé en deux écritures différentes : *Une inscription* DIGRAPHE.

DIGUET s. m. (di-ghè). En Normandie, Petit morceau de bois en pointe, pour aiguillonner les ânes.

DIGUET (Charles), littérateur français, né au Havre (Seine-Inférieure) en 1836. Il fit d'abord partie d'une de ces sociétés académiques comme il en existe en province, et publia dans le recueil des travaux de cette Académie une *Etude sur Joseph de Maistre*, qui parut en brochure (1859). En 1861, il vint à Paris, où il publia un petit volume de vers : *Rimes de printemps*, qui obtint peu de succès. M. Diguet collabora ensuite très-activement à des journaux et revues dramatiques, tout en écrivant successivement les romans suivants : *Un cœur de créole*, *Une chaîne de fleurs*, les *Amours de la duchesse*, *Amourette et amour*, *Un drame dans le brouillard*, la *Vierge aux cheveux d'or*, les *Amours parisiens*. Comme études et variétés, Charles Diguet a fait paraître : *Notices sur les imprimeurs des XVe et XVIe siècles; Souvenirs de Monaco; Tablettes d'un chasseur;* les *Jolies femmes de Paris*, avec 20 eaux-fortes, ouvrage qui a eu 5 éditions; *Statuettes parisiennes*. Il a également publié deux volumes de poésies : *Blondes et brunes*, poésies amoureuses, et l'*Epopée prussienne*. Ces deux derniers volumes eurent un grand succès, ainsi que la *Vierge aux cheveux d'or* et les *Jolies femmes de Paris*. La presse parisienne fit beaucoup de bruit autour des *Jolies femmes de Paris*, ouvrage écrit d'une plume alerte, élégante, mais un peu maniérée. D'après M. Charles Diguet, Paris possède dix-neuf jolies femmes, ni plus ni moins, c'est à prendre ou à laisser. Les jolies femmes de Paris, telles que Marie Roze, Agar, Sarah Bernhardt, Léonide Leblanc, Rosine Bloch, ne se plaignent certes pas de leur peintre; mais, suivant M. Paul de Saint-Victor, le lecteur trouvera peut-être sa palette par trop flamboyante. « Aucune mesure, dit-il, aucune gradation; chacune des femmes qu'il décrit est un chef-d'œuvre de grâce, un parangon de beauté, une « merveille à nulle autre seconde, » comme disaient les vieux poëtes. Et que de perles, d'étoiles, de soleils, de topazes, de coquilles, de papillons, de camées jetés pêle-mêle aux joues, au nez, aux yeux, aux oreilles, au corsage et sur les chignons de ces dames! Le jeune auteur, pour les peindre, a mis la mer à sec, la botanique et la bijouterie au pillage. C'est un *crescendo* à jet continu; l'*ut dièse* du lyrisme est la seule note de ces cantates anacréontiques » Charles Diguet a collaboré à beaucoup de journaux, parmi lesquels nous citerons : le *D'Artagnan*, d'Alexandre Dumas père, qui patronna ses débuts; le *Boulevard*, la *Vogue parisienne*, la *Cloche*, le *Gaulois*, où il faisait une revue des livres. Il a, en outre, écrit dans le *Nain jaune* et publié des poésies dans l'*Artiste*. Charles Diguet a fait représenter à Cluny un vaudeville : *Prête-moi ton nom*. Il a été élu membre du comité de la Société des gens de lettres en 1874.

* **DIJON**, ville de France, ch.-l. du département de la Côte-d'Or, au confluent de l'Ouche et du Suzon, à 315 kilom. S.-E. de Paris; pop. aggl., 36,697 hab. — pop. tot., 42,573 hab. Cette ville fut bombardée par les Allemands au mois d'octobre 1870, et ils y entrèrent le 31 octobre; mais ils l'évacuèrent peu de temps après. Les garibaldiens s'y établirent, mais le général Werder la réoccupa le 14 novembre. Du 20 au 24 janvier 1871, Garibaldi livra aux Prussiens, aux environs de cette ville, à Talant et à Fontaine-lez-Dijon, puis à Pouilly-en-Montagne, plusieurs combats heureux.

DIKÉ s. f. (di-ké — nom gr. de Thémis). Astron. Planète télescopique, découverte en 1868 par M. Borrelly.

DILAR s. m. (di-lar). Entom. Genre d'insectes névroptères, de la famille des myrméléoniens, comprenant une seule espèce, qui habite les environs de Grenade.

DILATOMÈTRE s. m. (di-la-to-mè-tre — de *dilater*, et du gr. *metron*, mesure). Physiq. Espèce d'alcoomètre, connu aussi sous le nom de pèse-alcool Silbermann, et fondé sur cette remarque que l'alcool et l'eau se dilatent d'une façon très-différente à la même température.

DILATOMÉTRIQUE adj. (di-la-to-mé-tri-ke — de *dilater*, et du gr. *metron*, mesure). Physiq. Qui sert à mesurer la dilatation.

DILATRIDE s. f. (di-la-tri-de). Bot. Genre de plantes, de la famille des hémodoracées, comprenant trois ou quatre espèces, qui habitent le Cap.

DILEPTIUM s. m. (di-lè-psi-omm — du préf. *di*, et du gr. *leptos*, mince). Bot. Genre de plantes, de la famille des crucifères, détaché du genre lépidier.

DILEPYRUM s. m. (di-lé-pi-romm). Syn. de MUHLENBERGIE et d'ORYZOPSIS.

Dilettante d'Avignon (LE), opéra-comique en un acte, paroles d'Hoffman et de Léon Halévy, musique de F. Halévy; représenté pour la première fois à Paris le 7 novembre 1829. Le littérateur Hoffman, le collaborateur de Méhul et de Grétry, goûtait peu la musique italienne, et son antipathie lui avait inspiré une spirituelle boutade que Léon Halévy arrangea pour la scène de l'Opéra-Comique. Faisant allusion à l'insignifiance des livrets italiens, Hoffman proposait au maestro de mettre en musique ces vers attribués ironiquement à Malebranche :

Il fait en ce beau jour le plus beau temps du monde,
Pour aller à cheval sur la terre et sur l'onde.

Ce qu'il y a de singulier, c'est que le maestro Halévy a réussi à déguiser ce distique grotesque sous une fort jolie musique. L'ouverture est élégante; le chœur syllabique, *Vive l'Italie*, est plein de verve, et le compositeur a rendu des points au caustique Hoffman, en terminant son *Dilettante* par un canon sur l'air : *Malbrough s'en va-t-en guerre.*

DILITURATE s. m. (di-li-tu-rate). Chim. Corps qui résulte de la combinaison de l'acide dilitūrique avec une base.

— **Encycl.** V. ci-dessous DILITURIQUE.

DILITURIQUE adj. (di-li-tu-ri-ke). Chim. Se dit d'un acide qui s'obtient en chauffant de l'acide azotique avec de l'acide hydurilique. ‖ Syn. NITROBARBITURIQUE (acide).

— **Encycl.** L'acide *dilitūrique*

$$C^4H^3(AzO)^2Az^2O^3$$

s'obtient en faisant réagir à chaud l'acide azotique sur l'acide hydurilique $C^8H^6Az^4O^6$. On chauffe jusqu'au moment où une goutte d'ammoniaque donne dans la liqueur un précipité blanc. On précipite alors au moyen de l'ammoniaque aqueuse, et on obtient par refroidissement des cristaux qu'on purifie en procédant à une seconde cristallisation. La réaction est représentée par l'équation suivante

$$\underset{\text{Acide hydurilique.}}{C^8H^6Az^4O^6} + \underset{\text{Acide azotique.}}{2AzO^3H} = \underset{\text{Acide dilitūrique.}}{C^4H^3Az^4O^5}$$

Il se produit dans cette réaction de l'alloxane $C^4H^2Az^2O^4$, de l'acide azoteux AzO^2H et de l'eau H^2O.

Les cristaux de l'acide *dilitūrique* se présentent en lamelles ou en prismes à base carrée. Ils sont incolores, contiennent 6 molécules d'eau de cristallisation, sont à peu près insolubles dans l'alcool et dans l'éther, mais se dissolvent en toute proportion dans l'eau chaude, qu'ils colorent en jaune.

L'acide *dilitūrique* donne des sels, parmi lesquels on remarque :

— Les *diliturates de potassium*, dont l'un est monobasique, l'autre bibasique. Le premier de ces composés, dont la formule est

$$C^4H^2Az^3O^5K,$$

s'obtient en ajoutant de l'acide chlorhydrique à une solution potassique d'acide *dilitūrique*; il se présente alors sous forme d'une poudre cristalline. Quand on le prépare en traitant l'acide par une solution d'un sel de potassium, le diliturate monobasique se présente sous forme de cristaux cubiques. C'est un sel peu soluble. Le sel bibasique

$$C^4HAz^3O^5K^2$$

s'obtient en traitant par l'alcool une solution potassique chaude d'acide *dilitūrique*. Il se dépose par refroidissement en aiguilles d'un beau jaune. Traité par l'eau, il se décompose en partie et donne le sel monobasique. Soumis à une brusque élévation de température ou mis en contact avec de l'acide sulfurique, il détone légèrement et se détruit.

— Le *diliturate de sodium*

$$C^4H^2Az^3O^5Na + 4H^2O.$$

Ce sel s'obtient soit en mélangeant une solution d'acétate de soude préalablement chauffée avec de l'acide *dilitūrique* et en laissant refroidir, soit en mélangeant du sulfate de sodium et du diliturate de baryum à chaud. Le produit se présente sous forme d'aiguilles soyeuses, efflorescentes et très-solubles. On n'est pas absolument fixé sur la quantité d'eau que renferme ce sel.

— Le *diliturate d'ammonium*

$$C^4H^2Az^3O^5AzH^4.$$

Ce composé se forme quand on ajoute à l'acide *dilitūrique* de l'ammoniaque ou un sel ammoniacal. C'est un sel peu soluble dans l'eau froide, plus soluble dans l'eau chaude, d'où il se dépose en cristaux brillants et lamelliformes. Traité par l'acide sulfurique monohydraté, il s'y dissout, mais peut en être précipité sans altération au moyen de l'eau. L'ammoniaque et l'acide azotique sont sans action sur lui. Quand on le traite par la potasse concentrée, il colore le liquide en jaune, mais ne s'y dissout pas. La potasse étendue le dissout; il se dégage de l'ammoniaque et il reste dans la liqueur du diliturate potassique. Le diliturate d'ammonium s'enflamme au contact d'un corps en ignition et brûle en dégageant une abondante fumée.

— Les *diliturates d'argent*. On connaît deux sels d'argent, l'un monobasique, l'autre tribasique. Le premier s'obtient en traitant l'acide *dilitūrique* par une solution étendue de nitrate d'argent. Il se présente sous forme de cristaux incolores et prismatiques. Sous l'influence de la chaleur, il devient jaune et se décompose avec explosion. Sa formule est :

$$C^4H^2Az^3O^5,Ag + 2H^2O.$$

Le sel tribasique a pour formule

$$C^4Az^3O^5Ag^3.$$

On l'obtient en traitant une solution chaude d'acétate d'argent par l'acide *dilitūrique*. Il se présente sous forme d'aiguilles cristallines jaunes et fait explosion sous l'influence de la chaleur. Mis en dissolution dans l'acide *dilitūrique*, il se décompose lentement et régénère le sel monobasique.

— Le *diliturate de baryum*. Ce composé a pour formule

$$C^4H^2Az^3O^5Ba^2 + 2H^2O.$$

On l'obtient en traitant l'acétate de baryum par l'acide *dilitūrique*. C'est un composé cristallin, se présentant sous forme d'aiguilles déliées. L'acide sulfurique est sans action sur lui, mais il est décomposé par les sulfates solubles. Il donne avec le chlorure de baryum un sel cristallisé en prismes triangulaires marqués d'une croix au centre. Sa formule est

$$C^4H^2Az^3O^5(BaCl)' + 2H^2O.$$

Il perd son eau de cristallisation à + 140°.

— Le *diliturate de cuivre*. Ce composé s'obtient en traitant un sel de cuivre soluble par l'acide *dilitūrique*. Il a pour formule

$$(C^4H^2Az^3O^5)^2Cu'' + 12H^2O.$$

Il se présente sous la forme de longues aiguilles d'un blanc verdâtre, qui, chauffées vers 100°, perdent leur eau de cristallisation et finissent par détoner si on élève suffisamment leur température.

— Les *diliturates de fer*. L'acide *dilitūrique* donne avec le fer deux sels : le sel ferreux et le sel ferrique. Le premier a pour formule

$$(C^4H^2Az^3O^5)^2Fr'' + 16H^2O;$$

il s'obtient en traitant le sulfate ferreux par l'acide *dilitūrique*. C'est un précipité blanc cristallin qui, chauffé à 120°, perd $12H^2O$ et se décompose si on continue d'élever la température.

Le sel ferrique s'obtient par l'action de l'acide *dilitūrique* sur le chlorure ferrique. Il constitue de petites aiguilles jaunes que l'eau, même chaude, dissout à peine. Il a pour formule

$$(C^4H^2Az^3O^5)^6[Fe^2]^{IV},$$

perd une partie de son eau quand on le chauffe à 110° et 120° et détone si on continue d'élever la température.

* **DILLENS** (Adolphe), peintre belge. — Il est mort en janvier 1877.

Dimanche catholique (LE), journal hebdomadaire, religieux et littéraire, fondé à Paris en 1875. Le 24 mai 1873, la tentative de restauration monarchique à laquelle se sont livrés avec plus d'effronterie que de succès les gens de l'ordre moral, l'orgie de pèlerinages dont nous avons été les témoins, le Sacré-Cœur et Marie Alacoque ont fait pousser, depuis quelques années, une quantité de feuilles de sacristie qui font le bonheur des vieilles dévotes. La *Veilleuse du sanctuaire*, le *Rosier de Marie*, le *Moniteur des pèlerinages*, les *Annales du Sacré-Cœur*, l'*Apostolat des enfants de Marie*, l'*Officiel de Lourdes* et l'*Officiel de la Salette* n'ajouteront peut-être rien à la gloire des lettres françaises, mais ils resteront comme un souvenir de ce carnaval de bigotisme dont nous espérons voir bientôt la fin. Parmi toutes ces feuilles, nous croyons devoir signaler d'une façon toute particulière le *Dimanche catholique*, journal religieux et littéraire qui nous paraît un des modèles du genre. On peut facilement se procurer cette feuille. Elle ne coûte que 0 fr. 05, et les colporteurs de M. de Fourtou l'ont propagée librement avec l'appui des préfets et la connivence du clergé.

Le *Dimanche catholique*, qui ne recule devant aucun sacrifice et distribue en prime à ses abonnés la paille humide du cachot de Pie IX, se dit religieux et littéraire. Examinons jusqu'à quel point il justifie cette double prétention.

Comme journal religieux, le *Dimanche catholique* adressait naguère un appel aux fils des croisés pour les exhorter à prendre le chemin de Rome. Cet appel est en vers : rien de plus légitime et de plus légitimiste assurément que cette exhortation. Le poëte, toutefois, nous paraît dépasser la limite des objurgations permises et commettre un des délits que l'on voudrait bien punir dans les journaux républicains, mais qui ne se trouvent que dans les feuilles cléricales, quand il insulte le gouvernement italien, quand il félicite le pape de ses violences passées, quand il l'exhorte à des violences nouvelles. Quelle singulière idée ces gens-là se font-ils donc de Dieu pour croire qu'il va dire à son vicaire de frapper dur et fort! Nous avons lu avec stupéfaction dans une feuille qui n'est pas le *Dimanche catholique*, mais qui se dit religieuse aussi :

Encore un peu de temps et leur superbe audace
A d'horribles terreurs enfin va faire place.
La mort va punir leurs forfaits..

Les pervers, on le voit, n'ont qu'à bien se tenir.

Si le fond du *Dimanche catholique* est mauvais, la forme en est plus détestable encore. Parmi les pièces offertes à l'admiration des lecteurs, nous trouvons des strophes émaillées de vers comme celui-ci :

Et la nature entière, pressentant un grand crime..

Plus loin, le même sacristain fait vibrer sur sa lyre deux vers dont le second n'est pas moins remarquable que celui que nous venons de citer :

O divin rédempteur, vois la France expirante,
N'éteins pas de sa vie la mèche encor fumante...

En tant que Dieu, le divin rédempteur ne doit rien ignorer. Il se connaît donc en poésie, et sans doute il n'a pas applaudi ces mauvais vers. Voilà probablement pourquoi il n'est pas intervenu jusqu'ici. Quant à la vie de la France, elle ne tient pas à une mèche.

Comme ce style clérical a de nombreuses analogies avec celui des Bouffes, du Palais-Royal et des Variétés! On pourrait, ainsi que dans telle opérette dont le nom nous échappe, chanter aux dévots propagateurs du *Dimanche catholique :*

N'y a pas méch!
N'y a pas mèch...anceté de vot'part

La chose pourrait être mise en musique par Offenbach ou par Lecocq, et, indépendamment du plaisir que leur procurerait un air calqué sur ceux de la *Mère Angot* ou de la *Belle Hélène*, les lecteurs du *Dimanche catholique* apprendraient, par cette citation, qu'en versification comique, si une voyelle est gênante, on la remplace par une apostrophe.

Dimanche et lundi, opéra-comique en un acte, livret de M. Henri Gillet, musique de M. Deslandres; représenté au théâtre de l'Athénée le 21 octobre 1872. Le livret est une paysannerie agréable. Elle est un peu invraisemblable, puisqu'on fait accroire à une villageoise qu'elle a dormi quarante-huit heures. La musique est gracieuse et bien appropriée aux situations de la pièce. Il serait à souhaiter que les opéras-comiques en un acte et les opérettes restassent dans la mesure que les auteurs ont observée dans ce petit ouvrage, qui n'est pas un chef-d'œuvre assurément, mais qu'on entend avec plaisir. Le public a fait répéter une chanson à boire et a fait bon accueil aux autres morceaux de la partition.

* **DIMAR**, partie du Sénégal comprise entre l'Oualo et le Toro et dans laquelle on trouve une douzaine de villages dont l'un est aussi appelé Dimar. Cette contrée, primitivement habitée par des Ouolofs de la race Niang, est aujourd'hui occupée par les Toucouleurs, musulmans fanatiques et orgueilleux contre lesquels, en 1855, le commandant du génie Faidherbe, aujourd'hui général, se vit obligé d'envoyer une expédition armée. Bokol, un de leurs villages, fut bombardé et aux deux tiers brûlé; depuis lors, on a vu cesser les actes de piraterie des habitants du Dimar, et leurs principaux chefs ont même demandé à se placer sous l'autorité française.

DIMAS, fils de Dardanus et de Chrysé. Il resta en Arcadie après le départ de son père et de son frère, Idéus, pour la Samothrace.

DIME s. f. (di-me). Entom. Genre de coléoptères, de la famille des sternoxes, tribu des élatérides, comprenant deux espèces, l'une de la Styrie et de la Croatie, l'autre de la Dalmatie.

DIMENSIONNEL, ELLE adj. (di-man-si-o-nèl, è-le — rad. *dimension*). Qui se rapporte aux dimensions.

DIMÉRÈZE s. f. (di-mé-rè-ze). Bot. Syn. de CUPONIE.

DIMÉTHOXALIQUE adj. (di-mé-to-ksa-li-ke — du préf. *di*, de *méthyle*, et de *oxalique*). Chim. Se dit d'un acide qui s'obtient par l'action du zinc sur un mélange d'iodure et d'oxalate de méthyle.

— **Encycl.** Pour préparer l'acide *diméthoxalique*, il convient de faire d'abord un mélange de 2 molécules d'iodure et de méthyle avec 1 molécule d'oxalate d'argent, et de chauffer le tout en présence du zinc amalgamé pendant douze heures environ. La température doit être maintenue entre 70° et 100°.

Le résultat de cette réaction est une masse résineuse, jaunâtre, qui doit être distillée avec de l'eau. Après dégagement de l'alcool méthylique, il reste un résidu qui contient de l'iodure de zinc, de l'oxalate et du diméthyloxalate de zinc. On délaye le tout dans l'eau, puis on fait bouillir avec un excès de baryte. On fait passer dans la masse un courant d'acide carbonique qui précipite la baryte, on filtre pour isoler ce carbonate, puis enfin on sépare l'iode au moyen de l'oxyde d'argent humide. On filtre à nouveau, puis on ajoute de la baryte, qui fixe l'acide et donne du diméthoxalate, dont on retire sans peine l'acide.

Ce composé se présente sous forme de cristaux prismatiques blancs. Il fond à 75° et est très-volatil même à la température ordinaire. A 50°, il commence à se sublimer et bout vers 212° sans se décomposer.

Cet acide rappelle l'acide oxalique; il donne des sels généralement cristallisables, parmi lesquels nous citerons le sel d'argent, qui s'obtient en faisant réagir l'acide *diméthoxalique* sur une solution étendue de nitrate d'argent, et qui a pour formule $C^4H^7O^3Ag$. Il cristallise en paillettes nacrées quand on abandonne au refroidissement lent sa solution aqueuse bouillante.

Les formules de constitution suivantes donnent une idée exacte du rapport qui existe entre les acides oxalique et *diméthoxalique*, ce dernier ne différant du premier que par la substitution à 1 atome d'oxygène de 2 groupes CH^3 :

$$\underset{\text{Acide oxalique.}}{\begin{matrix} CO,OH \\ | \\ CO,OH \end{matrix}} \qquad \underset{\text{Acide diméthoxalique.}}{\begin{matrix} C(CH^3)^2OH \\ | \\ CO,OH \end{matrix}}$$

DIMÉTHYLACÉTONE s. f. (di-mé-ti-la-sé-to-ne — du préf. *di*, et de *méthylacétone*). Chim. Composé qui se produit en traitant l'éther acétique d'abord par le sodium, puis par l'iodure de méthyle.

— **Encycl.** Ce composé a pour formule

$$C^5H^{10}O = CO\left\{\begin{matrix} CH(CH^3)^2 \\ CH^3 \end{matrix}\right..$$

La réaction qui permet de le préparer et qui est indiquée ci-dessus donne un mélange de méthylacétocarbonate et de diméthylacétocarbonate d'éthyle qui, sous l'action d'une solution aqueuse de soude bouillante, subit la modification suivante : le méthylacétocarbonate d'éthyle est décomposé, de la méthylacétone est mise en liberté et le diméthylacétocarbonate d'éthyle reste intact. On sépare ces deux produits par distillation fractionnée, puis on traite à part le produit inattaqué pour obtenir la *diméthylacétone*. Il suffit pour cela de faire intervenir la baryte.

C'est un produit liquide, très-mobile, d'une odeur agréable. Il bout à 93°,5, sa densité à + 13° est de 0,809; il est isomérique avec la propione, l'éthylacétone, le méthylbutyryle, l'adhéhyde valérique et le propionyléthyle.

Le diméthylacétocarbonate d'éthyle qui se forme dans la réaction dont il est parlé au début de cet article a pour formule $C^8H^{14}O^3$. C'est un liquide légèrement huileux, peu soluble dans l'eau et doué d'une odeur aromatique. Sa densité à 16° est 0,991. Il bout à 184°.

La méthylacétone C^4H^8O se produit quand on fait réagir la soude aqueuse bouillante sur le méthylacétocarbonate d'éthyle. C'est un liquide dont l'odeur rappelle celle du chloroforme. Elle bout à 81°, se combine assez facilement aux bisulfites, ce qui la distingue de la *diméthylacétone*. Elle paraît identique avec l'acétyléthyle préparé par Friand et Pébal.

DIMÉTHYL-BENZINE s. f. (di-mé-til-bain-zi-ne). Chim. Hydrocarbure plus généralement connu sous le nom de xylène, qui dérive de la benzine par la substitution de 2 méthyles à 2 atomes d'hydrogène. Il existe trois modifications isomériques de ce corps, qui paraissent devoir leurs différences de propriétés aux places différentes qu'occupent, l'un par rapport à l'autre, les trois groupes méthyle. Ce corps est décrit au mot XYLÈNE, tome XV du *Grand Dictionnaire*.

DIMÉTHYL-DIAMYLIQUE adj. (di-mé-til-di-a-mi-li-ke). Chim. Se dit en général des éthers mixtes qui renferment 2 molécules de méthyle et 1 molécule d'amyle, et en particulier du silicate diméthyl-diamylique. V. SILICIQUE, au tome XIV du *Grand Dictionnaire*, p. 722.

DIMÉTHYL-DIÉTHYLIQUE adj. (di-mé-til-di-é-ti-li-ke). Chim. Se dit d'éthers mixtes renfermant 2 atomes de méthyle et 2 d'éthyle, et en particulier du silicate diméthyl-diéthylique. V. SILICIQUE, au tome XIV du *Grand Dictionnaire*, p. 722.

DIMÉTHYLPHOSPHINE s. f. (di-mé-til-fo-sfi-ne). Chim. Base phosphorée qui résulte de la substitution de 2 radicaux méthyle à 2 atomes d'hydrogène dans l'hydrogène phosphoré. C'est la diméthylamine dont l'azote est remplacé par du phosphore. V. PHOSPHINE, au tome XII du *Grand Dictionnaire*, page 860.

DIMÉTHYL-PHOSPHINIQUE adj. (di-mé-til-fo-sfi-ni-ke). Chim. Se dit de l'acide monoatomique qui résulte de l'oxydation de la diméthyl-phosphine. V. PHOSPHINE, au t. XII du *Grand Dictionnaire*, page 860.

* **DIMINUÉ** part. passé. — Fortif. *Angle diminué*, Se dit de l'angle compris entre le côté extérieur et la face du bastion.

Dimitri, opéra en cinq actes et sept tableaux, livret de MM. Henri de Bornier et Armand Silvestre, musique de M. Victorin Joncières; représenté à l'Opéra-National-Lyrique le 5 mai 1876. Les auteurs de la pièce ont fait un opéra de la tragédie de Schiller restée inachevée et intitulée : *Démétrius*. Dimitri, sous le nom de Vasili, a été élevé dans un monastère qu'il a quitté pour suivre Vanda; cette femme voulait en faire l'instrument de son ambition. Mais Dimitri a conçu une passion sincère pour Marina, fiancée au comte de Lysberg. Il a tué le comte en duel, et, plongé dans un cachot, il en a été tiré par Vanda. Le comte de Lusace révèle au prieur du monastère que ce jeune Vasili dont il lui a confié l'éducation n'est autre que Dimitri, le fils du czar Ivan; que Boris a usurpé le trône et règne dans Moscou, que le moment est venu de le renverser et de rendre la couronne à l'héritier légitime. Dimitri fait connaître ce secret à Marina et lui demande de se rendre au château de Wiksa, où la czarine Marpha, veuve d'Ivan IV, pleure son fils qu'elle croit mort et est captive de Boris. Le comte de Lusace les surprend au moment où ils échangent leurs serments d'amour.

Au deuxième acte, le comte de Lusace annonce à Vanda que Dimitri va être reconnu roi et qu'il faut qu'elle obtienne sa foi pour monter avec lui sur le trône. Resté seul avec le jeune prince, il l'exhorte à abandonner Marina et fait tous ses efforts pour faire dominer dans son âme la passion du pouvoir et l'ambition. Le roi de Pologne, arbitre alors des destinées de la Russie, se déclare le protecteur des droits de Dimitri contre l'usurpateur Boris et lui conseille d'épouser Vanda.

Au troisième acte, Marina est auprès de la czarine Marpha; elle lui apprend que son fils vit encore et qu'il lui a juré sa foi. Marpha passe tour à tour des transports de la joie aux angoisses du doute. Job, archevêque de Moscou et ami de Boris, vient dire à Marpha qu'un aventurier prétend être son fils et qu'elle doit le désavouer. Marpha, quoique hésitant intérieurement, est désireuse de se venger de Boris. Elle congédie l'archevêque en lui laissant croire que, loin de désavouer Dimitri, elle le reconnaîtra pour son fils. Dans un second tableau, Dimitri se plaint au prieur de s'être laissé arracher le serment d'épouser Vanda, il est vrai, pour sauver sa patrie et sa mère. Un soulèvement militaire a lieu contre Boris, qui est tué dans son palais.

Au quatrième acte, on célèbre l'avénement de Dimitri, et Lusace porte la santé de la nouvelle czarine, Vanda. Dimitri l'arrête. Lorsque la foule s'est éloignée, Lusace raconte au nouveau czar sa propre histoire : quinze ans auparavant, Boris était régent de Russie; il restait deux fils du czar Ivan; l'aîné mourut; son frère devait régner. Boris proposa pour une forte somme à Lusace de tuer Dimitri. Ce crime fut commis, et comme le prix du meurtre ne fut pas payé, Lusace choisit un enfant parmi ses esclaves, le fit élever secrètement, avec la pensée d'en faire un czar. Cet enfant, connu longtemps sous le nom de Vasili, n'est autre que le czar lui-même, qui doit épouser Vanda ou être déclaré par Lusace un esclave, fils d'esclave. A ce récit, Dimitri frappe le comte de son poignard. Sur ces entrefaites, Vanda arrive, se précipite sur le corps de son père et témoigne qu'il respire encore. Marpha entre sur la scène et voit emporter le corps de celui qui a tué son fils. Resté seul avec Marpha, Dimitri l'interroge, lui demande s'il est bien son fils. Il se refuse à paraître devant le peuple qui réclame sa présence, si Marpha ne lève ses doutes.

Dans l'acte cinquième, Vanda, le cœur dévoré par la jalousie, profère des menaces contre les deux amants qui semblent confiants dans leur fortune heureuse; Lusace paraît sur les marches de l'église; il n'est pas mort de sa blessure. Il fait répandre dans le peuple le bruit de l'usurpation du trône par un faux Démétrius, le fils d'un esclave, un moine apostat, et, lorsque le couronnement

du czar va avoir lieu, l'archevêque Job arrête Dimitri, lui fait connaître les doutes dont sa naissance est l'objet dans le peuple et demande à Marpha de jurer sur l'Evangile et sur la croix que le czar est bien son fils. *Mon fils*, dit-elle, *hélas!* et elle répète très-poétiquement les propres termes dans lesquels Dimitri l'aidait à vaincre ses doutes :

Si Dieu, Marpha, qui nous compte les heures,
Te l'a ravi, ton espoir, ton enfant,
Je ne prends rien à ce fils que tu pleures,
Je ne prends rien au noble fils d'Ivan.

Elle hésite encore, et ce moment d'hésitation précipite le dénoûment. Lusace, armé d'une arquebuse, paraît au balcon du Kremlin; Vanda lui indique du doigt Dimitri. Marpha l'aperçoit, s'élance vers l'église pour jurer; le coup part, Dimitri tombe et, en expirant, s'écrie : *Marina! ma mère, hélas! la vérité, mon Dieu, toi seul me la diras!*

Le drame, comme on le voit, est compliqué plutôt qu'obscur. Bien des spectateurs ne l'ont pas compris du premier coup, ce qui est une preuve que l'exposition laisse à désirer. La forme littéraire en est trop négligée. Une recherche excessive de l'effet pittoresque, des hors-d'œuvre développés, des chœurs en langue grecque ont plutôt nui à l'intérêt de l'action qu'ils ne lui ont servi. Néanmoins, les situations sont fortes et on sent que le souffle de Schiller a passé par là.

La partition est l'œuvre d'un musicien fort habile, doublé d'un homme d'esprit. Les récitatifs sont phrasés et accentués avec intelligence et une volonté de les rendre expressifs qui ne se dément nulle part. Quant au style, il accuse l'influence des théories et des exemples du maître de Bayreuth. Une harmonie torturée, des passages chromatiques employés dans le mouvement contraire, les tonalités brisées systématiquement, un usage perpétuel d'altérations, des notes ténues qui n'ont qu'une analogie très-éloignée avec le ton des autres parties, ce ne sont pas là des éléments de beauté; en eux-mêmes, ils en sont la négation. Toutefois, il n'est rien que le goût ne puisse transformer, et bien des maîtres ont poussé l'audace aussi loin que possible sans compromettre l'art véritable. Ceux qui connaissent le vieil Haydn le savent bien. Il ne s'agit pas seulement de poser des problèmes, il faut les résoudre. Il ne faut pas entreprendre des sauts périlleux si on n'est pas sûr de retomber sur ses pieds. Un trop grand nombre de morceaux ont été conçus et exécutés d'après cette théorie qui remplace le jugement de l'oreille et le goût par des idées *à priori*, par des efforts d'imagination en dehors du domaine de l'art musical. Ces morceaux sont, dans le premier acte, le chœur des tsiganes, le double chœur : *Sainte patronne;* dans le second, le chœur de femmes : *Palais plein de lumière;* l'air de Lusace : *Pauvre femme;* dans le troisième, les strophes : *Regardez dans les campagnes vertes;* l'air de ballet, la *Kolomyika;* dans le quatrième acte, le duo : *Voici la vérité*. Pour en finir avec la critique, on pourrait trouver que le duo de Marina et de Dimitri dans le premier acte manque de distinction, que le motif du finale du deuxième acte : *Amour, verse en mon âme*, est un peu commun, comme aussi l'air de Vanda au cinquième acte : *Tout à l'heure, à cette fenêtre*, où se trouvent de fausses relations qui ne charmeront jamais les oreilles de personne. Le mérite du compositeur, sa sensibilité et son intelligence de l'art dramatique se manifestent pleinement dans les autres parties de l'ouvrage, dont les plus appréciées sont : le cantabile de Marina : *Vasili, mon seul amour;* la prière : *Exaucenous, Seigneur;* le début du duo de Lusace et du prieur; la rêverie de Marina : *Pâles étoiles;* les couplets de Lusace : *J'ai pour toute philosophie*, qui sont réussis et montrent quelles seraient les aptitudes du compositeur pour le genre de l'opéra-comique s'il ne préférait pas la nébuleuse esthétique allemande au goût français, aussi brillant que solide, aussi délicat que sûr. Je signalerai encore, comme un duo d'un bon accent dramatique, celui de Marina et de Marpha : *Pourquoi parler d'espérance?* l'arioso pathétique de Marpha : *Mon fils! il est mon fils!* dont la répétition du thème à l'octave grave produit un bel effet si l'artiste possède une voix de contralto suffisante; le ballet hongrois et une jolie valse en *fa*. Le chœur qui suit est d'une bonne sonorité. Quant à la chanson slave, ce n'est qu'un pont-neuf qui se dissimule mal derrière l'armure de la clef et les doubles dièses. La romance de Dimitri : *Si Dieu, Marpha, qui nous compte les heures*, est expressive; on aurait pu cependant donner à cette mélodie une importance en rapport avec la situation et en faire la note caractéristique de l'opéra. Dans le cinquième acte, presque tout est à louer. Le trio dans lequel Marina et Dimitri chantent leur amour, tandis que la jalouse Vanda erre dans la nuit, en proie à ses pensées, est très-beau. Le chœur qui suit offre dans l'orchestre une marche harmonique d'un excellent effet; la forme scolastique ne l'atténue en rien. Le morceau qui précède le finale, d'ailleurs fort court, est le meilleur de tout l'opéra; c'est la *Marche du couronnement*. Unité dans la composition, clarté et puissance de l'harmonie, variété des détails, instrumentation brillante, allure solennelle, cette marche réunit toutes les qualités requises dans ce genre de morceaux. L'opéra de M. Joncières a obtenu un légitime succès. Distribution : Dimitri, Duchesne; Lusace, Lasalle; Job, Gresse; le prieur, Comte; le roi de Pologne, Lepers; Marpha, Mme Engalli; Marina, Mlle Zina Dalti; Vanda, Mlle Belgirard.

DIMOCARPE s. m. (di-mo-kar-pe). Bot. Syn. de NÉPHÉLION.

***DIMORPHE** adj. Qui peut revêtir deux formes....

— s. m. Entom. Genre d'insectes hyménoptères, syn. d'ASTATE. ‖ Genre de lépidoptères nocturnes, syn. de CHAONIE.

— Bot. Syn. de PARIVOA.

DIMORPHOPÉTALE s. m. (di-mor-fo-péta-le — de *dimorphe*, et de *pétale*). Bot. Syn. de TÉTILLE.

***DINAN**, ville de France (Côtes-du-Nord), ch.-l. d'arrond. et de deux cant., à 60 kilom. E. de Saint-Brieuc, à 374 kilom. E. de Paris, sur la Rance; pop. aggl., 7,089 hab. — pop. tot., 7,692 hab. L'arrond. compte 10 cant., 91 comm., 117,450 hab.

DINCKLÉRIE s. f. (dain-klé-rî). Bot. Syn. de JONGERMANNE.

DINDYMÈNE adj. f. (dain-di-mè-ne). Mythol. Surnom de Cybèle adorée sur le mont Dindyme. Magnésie avait élevé un temple à Cybèle Dindymène, et la fille de Thémistocle en avait été la prêtresse.

DINÉLYTRON s. m. (di-né-li-tron — du gr. *dinos*, tournoyant; *elutron*, élytre). Entom. Syn. de PLATYCRANIE.

DINÉMATURE s. f. (di-né-ma-tu-re — du préf. *di*, et du gr. *nêma*, filament; *oura*, queue). Crust. Genre de crustacés. ‖ Syn. de NOGAGUE.

DINGÉ, village de France (Ille-et-Vilaine), cant. et à 10 kilom. de Hédé, arrond. et à 33 kilom. de Rennes; pop. aggl., 331 hab. — pop. tot., 2,108 hab.

DINITRO-PODOCARPIQUE adj. (di-nitro-po-do-kar-pi-ke). Se dit d'un dérivé dinitré de l'acide podocarpique. Ce corps a été décrit à côté de l'acide podocarpique. V. PODOCARPIQUE, au tome XII du *Grand Dictionnaire*, page 1222.

DINITROTHYMOL s. m. (di-ni-tro-ti-mol). Chim. Composé qui résulte de la substitution de 2 groupes nitryle à 2 atomes d'hydrogène dans le thymol. Ce corps est décrit au mot THYMOL, au tome XV du *Grand Dictionnaire*, page 175, et on lui donne quelquefois, mais à tort, le nom d'ACIDE DINITROTHYMIQUE.

DINITROTOLUATE s. m. (di-ni-tro-to-lu-a-te). Chim. Sel de l'acide dinitrotoluique.

DINITROTOLUIQUE adj. (di-ni-tro-to-lu-i-ke). Chim. Se dit d'un acide que l'on obtient en substituant deux groupes nitryle à deux groupes hydrogène dans l'acide toluique.

DINITROVÉRATROL s. m. (di-ni-tro-véra-trol). Chim. Nom d'un composé de substitution binitrée, qui prend naissance dans l'action de l'acide azotique sur le vératrol.

DINITROXYLÈNE s. m. (di-ni-tro-ksi-lè-ne). Chim. Produit de substitution dinitrée du xylène. Il existe deux isomères de ce corps : le dinitrométaxylène et le dinitroparaxylène.

DINITROXYLIDINE s. f. (di-ni-tro-ksi-li-di-ne). Chim. Base organique qui dérive de la xylidine par la substitution de deux groupes nitryle à 2 atomes d'hydrogène. Ce corps est étudié et décrit au mot XYLIDINE, tome XV du *Grand Dictionnaire*, page 1405.

DINKARD s. m. (dain-kar). Recueil de fragments relatifs aux doctrines, aux traditions du mazdéisme.

DINOCORIS s. f. (di-no-ko-riss — du gr. *dinos*, tournoyant; *koris*, punaise). Entom. Syn. de DINIDOR.

***DIOCÈSE** s. m. — Voici quelques changements à apporter au tableau des archevêchés et des évêchés :

Le nombre des archevêchés est toujours de 18, et ils sont situés dans les mêmes villes, parmi lesquelles, toutefois, celle d'Aix (Bouches-du-Rhône) a été omise dans nos premiers tirages et remplacée par « Ain, » qui est un nom de département. Le nombre des évêchés est réduit à 72, dont 67 en France, 2 en Algérie, 3 dans les colonies. Les deux évêchés qui, par suite de la malheureuse guerre de 1870-1871, ont cessé d'être français sont : Metz et Strasbourg. Remarquons enfin que l'évêque de Tarentaise siége à Moutiers, ch.-l. de la Tarentaise.

Comme, dans notre tableau, nous avions confondu les archevêchés avec les simples évêchés, et que, dans certains cas, on pourrait avoir besoin d'en faire la distinction, nous allons présenter ici, à part, la liste des 18 archevêchés :

Aix, Albi, Alger (Algérie), Auch, Avignon, Besançon, Bordeaux, Bourges, Cambrai, Chambéry, Lyon, Paris, Reims, Rennes, Rouen, Sens, Toulouse, Tours.

DIOCTOPHYME s. m. (di-o-kto-fi-me — du préf. *di*, et du gr. *oclô*, huit; *phuma*, production). Helminth. Syn. de STRONGLE.

DIODOIS s. m. (di-o-do-iss). Bot. Syn. de PSYLLOCARPE.

***DIODON** s. m.—Mamm. Espèce de dauphin.

DIOMATE s. m. (di-o-ma-te). Arbre de la Colombie.

DIONÉ s. f. (di-o-né — nom mythol.). Planète télescopique, découverte en 1868 par Watson.

***DIONÉE** s. f. — Entom. Genre d'insectes diptères, de la famille des calyptérées, comprenant deux espèces des environs de Saint-Sauveur.

— **Encycl.** Bot. Le mécanisme de la feuille de la *dionée* attrape-mouches ne paraît pas être exactement tel que nous l'avons décrit au *Grand Dictionnaire*. La véritable irritabilité de ces feuilles semble résider dans trois fines soies qui occupent le milieu de chaque lobe. Si un insecte, attiré par la liqueur sucrée que sécrètent les glandes répandues sur toute la surface des feuilles, vient à effleurer, si légèrement que ce soit, l'un de ces trois dards acérés, aussitôt les deux lobes se rapprochent, les poils qui en garnissent les bords s'enchevêtrent, et l'animal est prisonnier. Chaque mouvement qu'il fait, en irritant de plus en plus les poils, accroît la pression des deux lobes, et l'insecte ne tarde pas à périr.

Les premiers naturalistes qui connurent en Europe cette plante singulière émirent sur son compte une opinion qu'on a beaucoup raillée depuis. Ellis déjà, en envoyant à Linné le dessin du nouveau végétal, exprimait la pensée que la *dionée* pourrait bien posséder un mode particulier de nutrition, et que les glandes dont ses feuilles sont parsemées sécrètent peut-être une liqueur sucrée destinée à attirer les insectes dont la plante ferait sa nourriture. Puis, comme effrayé des conséquences qu'on pourrait tirer d'une si hardie hypothèse, il avait soin d'ajouter que le végétal carnivore est évidemment dépourvu de discernement, puisque l'irritation peut être provoquée par des substances absolument impropres à la nutrition. Linné se hâta, un peu trop peut-être, de repousser une pareille idée. De nos jours, elle a été reprise et discutée avec une grande autorité par Darwin, qui a fait une étude approfondie, non pas seulement de la *dionée*, mais de toutes les plantes insectivores.

Darwin a reconnu ce fait capital que toutes les causes qui irritent les soies de la *dionée* augmentent en même temps la sécrétion des glandes, mais sans que la réciproque soit vraie, plusieurs substances pouvant provoquer la sécrétion sans irriter les soies. Il a constaté, en outre, que les mêmes causes donnent au liquide sécrété un caractère acide très-prononcé; enfin, que ce liquide possède des propriétés dont l'analogie avec celles du suc gastrique est extrêmement remarquable. Aussi a-t-il pu faire digérer aux feuilles de la *dionée* de l'albumine, du lait, du gluten, de la caséine, de la viande rôtie, etc. Au contraire, la pepsine, l'urée, la chlorophylle, la cellulose, la graisse, l'huile, l'amidon et toutes les matières non assimilables ont complétement résisté à l'action du liquide sécrété par les feuilles de la *dionée*. En présence de pareils faits, il est difficile de nier que ces feuilles, sous l'influence de l'irritation produite par des agents extérieurs, fonctionnent comme de véritables estomacs.

DIONYCHUS s. m. (di-o-ni-kuss — du préf. *di*, et du gr. *onux*, ongle). Entom. Genre d'insectes coléoptères, de la famille des curculionides, comprenant quatorze espèces, propres à l'Amérique méridionale.

DIOPHORUS, fils de la Terre. Il défia sa mère à un combat singulier, et les dieux le changèrent en rocher.

DIORÈS, descendant d'Amaryncée. Il conduisit 10 vaisseaux au siége de Troie et fut tué par le Thrace Pirus. ‖ Fils d'Eole qui épousa sa sœur Polymela, du consentement de son père.

DIORYCHE s. f. (di-o-ri-che — du gr. *diôruchê*, fosse). Entom. Genre de coléoptères, de la famille des carabiques, comprenant une seule espèce, qui habite Java.

DIORYGMA s. m. (di-o-ri-gma — du gr. *diorugma*, fente). Bot. Syn. de FISSURINE.

Dioscures (LES), recueil littéraire paraissant annuellement et publié par la Société des employés de la monarchie austro-hongroise. Cette publication, qui en est aujourd'hui à sa sixième année, a pour but principal d'encourager tous les jeunes gens qui débutent dans la carrière littéraire et surtout les employés du gouvernement qui veulent consacrer leurs loisirs à cultiver les lettres; mais elle a encore un autre but, qui est une bonne œuvre : les bénéfices qu'elle produit doivent servir à la fondation d'une école supérieure pour l'enseignement des femmes. Publiés dans de telles conditions, les *Dioscures* auraient presque le droit d'être ennuyeux, et tous les hommes de cœur, tous les amis du progrès en Autriche-Hongrie et au dehors devraient s'y intéresser quand même. Mais nous devons reconnaître que celui qui dirige les *Dioscures* a su jusqu'ici les rendre dignes de l'intérêt général, et que le succès le plus honorable a couronné ses efforts. Nous sommes heureux de rendre cet hommage à M. le conseiller aulique, le baron Falke de Lilienstein, fondateur du recueil et président de la Société des employés. Chaque année, les *Dioscures* publient d'excellentes poésies, des nouvelles écrites avec talent, des articles de critique littéraire, où l'on trouve souvent des aperçus justes et féconds. Les nouvelles surtout sont remarquables par la forme fantaisiste où la « folle du logis » se donne toute carrière, et elles mettent en lumière, mieux que ne sauraient le faire de longues dissertations, le caractère fondamental de la littérature autrichienne. On y voit l'imagination prime-sautière, qui la rapproche des littératures occidentales, mélangée à la rêverie allemande et aux brillantes couleurs qu'affectionne si vivement l'Orient. Ici, le désert est peuplé de riantes apparitions, la lune a un éclat tout spécial, les étoiles brillent plus étincelantes à l'horizon, et sur le tout la poésie du langage jette son manteau de pourpre et d'or. On sent que nous sommes ici aux limites de l'Orient et de l'Occident, dans un pays prédestiné à porter la civilisation chez les peuples qui l'entourent à l'est, et qui reçoit en échange un surcroît de rayonnement et de clarté. La belle langue de Gœthe et de Schiller, cette riche langue allemande, que les Français devraient étudier davantage, se conserve ici dans toute sa pureté; mais elle recouvre volontiers des idées et des images poétiques, même dans les plus simples récits. Il y a là toute une étude de mœurs, des plus intéressantes et des plus utiles.

DIOSTOMÉE s. f. (di-o-sto-mé). Bot. Syn. de NÉOTTIE.

DIOXINDOL s. m. (di-o-ksain-dol). Chim. Composé qui résulte de la réduction de l'isatine par l'amalgame de sodium, et qui a pour formule $C^8H^7AzO^2$.

DIOXYHYDROQUINONE s. f. (di-o-ksi-i-dro-ki-no-ne). Chim. Phénol tétratomique inconnu, mais dont on connaît les dérivés substitués et qui serait à l'hydroquinone ce que la dioxyquinone est à la quinone, c'est-à-dire qui dériverait de l'hydroquinone par la substitution de deux oxhydryles à 2 atomes d'hydrogène. V. QUINONE, au tome XIII du *Grand Dictionnaire*, page 558.

DIOXYQUINONE s. f. (di-o-ksi-ki-no-ne). Chim. Composé dont on ne connaît encore que les dérivés chlorés et bromés, mais dont l'analogie fait prévoir l'existence d'une manière à peu près certaine. Ce composé, qui dérive de la quinone par la substitution, dans ce corps, de deux oxhydryles à 2 atomes d'hydrogène, est étudié et décrit au mot QUINONE, tome XV du *Grand Dictionnaire*, page 558. On le désigne souvent encore par les noms d'ACIDE QUINONIQUE, d'ACIDE QUINOYLIQUE, d'ACIDE ANILIQUE.

DIPALMITINE s. f. (di-pal-mi-ti-ne — du préf. *di*, et de *palmitine*). Corps obtenu en chauffant pendant quatorze heures à 100° un mélange de monopalmitine et d'acide palmitique. V. PALMITIQUE, au tome XII du *Grand Dictionnaire*, page 83.

DIPÉADI s. m. (di-pé-a-di). Bot. Syn. d'UROPÉTALE.

DIPÈRE s. f. (di-pè-re). Bot. Syn. de DISPÉRIDE.

DIPHÉNYL-PROPIONIQUE s. m. Chim. Acide découvert par M. Wurtz et décrit à l'article PHÉNYL-PROPIONIQUE, au tome XII du *Grand Dictionnaire*. Cet acide est encore connu sous le nom d'ACIDE DIBENZYL-CARBOXYLIQUE.

DIPHÉNYL-SUCCINIQUE adj. (di-fé-nil-suk-si-ni-ke). Chim. Se dit d'un acide découvert en 1872 par Franchimont, qui lui avait donné le nom d'ACIDE DIBENZYL-DICARBOXYLIQUE.

— **Encycl.** L'acide *diphényl-succinique*

$$\begin{array}{l} C^6H^5 - CH - CO^2H \\ \qquad\quad | \\ C^6H^5 - CH - CO^2H \end{array} = C^{16}H^{14}O^4,$$

que son auteur, M. Franchimont, a appelé acide dibenzyl-dicarboxylique, et qui représente également l'acide stilbene-dicarbonique, prend naissance lorsqu'on traite l'éther phényl-bromacétique par le cyanure de potassium et qu'on décompose par les alcalis la cyanhydrine formée. Théoriquement, il aurait dû se former, dans ces conditions, de l'acide phényl-malonique, absolument comme il se forme de l'acide malonique lorsqu'on décompose par la potasse la cyanhydrine qui résulte de l'action du cyanure de potassium sur l'éther bromacétique; mais ce corps ne se produit pas, et c'est l'acide *diphényl-succinique* qui se forme. Pour comprendre son mode de formation, il faut admettre que le cyanure de potassium n'agit pas autrement sur l'éther phényl-bromacétique qu'en enlevant 1 atome de brome dans 2 molécules de cet éther, qui se souderaient ensemble par les affinités devenues libres par suite de l'élimination du brome.

Pour le préparer, M. Franchimont fait d'abord réagir le brome à chaud sur l'acide phényl-acétique, de manière à substituer le brome à l'hydrogène de la chaîne latérale dans cet acide, et obtient ainsi en beaux cristaux l'acide phényl-acétique monobromé de Radziszewski et en fait l'éther, soit en le chauffant avec un mélange d'alcool et d'acide sulfurique, soit en le dissolvant dans l'alcool et saturant à chaud la solution par l'acide chlorhydrique gazeux. L'éther ainsi préparé est un liquide incolore, plus dense que l'eau, doué d'une odeur d'abord agréable, puis piquante et attaquant fortement les yeux. On chauffe pendant quelques jours au bain-marie, en vase clos la solution éthérée de ce corps avec du cyanure de potassium, jusqu'à ce que le dépôt de bromure potassique n'augmente plus. On filtre alors, on lave à l'alcool le résidu, et l'on chauffe la solution alcoolique avec de la potasse jusqu'à ce qu'il ne se dégage plus d'ammoniaque. Il est probable que ce dégagement d'ammoniaque tient uniquement à la décomposition de l'excès de cyanure, si, comme nous l'avons dit plus haut, le réactif n'agit pas en formant un dérivé cyanogéné, mais en enlevant du brome à l'éther phényl-bromacétique.

Quoi qu'il en soit, lorsque l'ammoniaque a cessé de se dégager, on éloigne l'alcool par distillation au bain-marie, on reprend le résidu par l'eau et l'on ajoute de l'acide chlorhydrique à la liqueur. Il se dégage avec effervescence un gaz qui possède l'odeur cyanhydrique, et il se sépare un précipité légèrement coloré, qu'on purifie par plusieurs cristallisations dans l'eau, sans réussir cependant jamais à le débarrasser complétement de potasse. Ce produit impur, bouilli pendant plusieurs heures avec de l'acide chlorhydrique étendu, dans lequel il est très-soluble, donne, par le refroidissement, un peu d'acide amorphe. Le liquide, filtré et abandonné à lui-même pendant plusieurs semaines, donne de beaux prismes très-durs, réunis en groupes.

L'acide *diphényl-succinique* cristallise facilement dans la benzine. Il fond à 182°. Après avoir été laissé à l'air ou chauffé, il ne fond plus qu'à 222°. L'alcool le dissout facilement; la benzine, moins bien. L'acide, fusible à 222°, devient amorphe en se solidifiant. Les cristaux déposés dans la benzine s'effleurissent à l'air. Il semble donc que l'acide *diphényl-succinique* renferme de la benzine de cristallisation, aussi bien que de l'eau, et que les cristaux fusibles à 182° ne présentent pas le vrai point de fusion de l'acide sec, mais le point de fusion d'un acide qui se dissout dans sa benzine de cristallisation.

Les diphényl-succinates de baryum, de calcium et d'argent ont été analysés.

M. Franchimont a également préparé un acide éthyl-diphényl-succinique ou éther *diphényl-succinique* acide en dissolvant l'acide libre dans l'alcool et en dirigeant un courant de gaz chlorhydrique à travers cette solution. Ce corps est très-soluble dans l'éther, cristallise en fines aiguilles et fond à 140°. L'éther neutre n'a point été préparé.

L'acide *diphényl-succinique* est à l'acide diphényl-propionique $C^{15}H^{14}O^2$ ce que l'acide succinique est à l'acide propionique.

$$CO^2H - CH,C^6H^5 - CH^2,C^6H^5$$

Acide diphényl-propionique.

$$CO^2H - CH^2 - CH^3$$

Acide propionique.

$$CO^2H - CH,C^6H^5 - CH,C^6H^5 - CO^2H$$

Acide *diphényl-succinique*.

$$CO^2H - CH^2 - CH^2 - CO^2H$$

Acide succinique.

DIPHÉNYL-TARTRAMIDE s. f. (di-fé-nil-tar-tra-mi-de). Chim. Tartramide dont deux atomes d'hydrogène sont remplacés par du phényle. Cette amide, qu'on appelle souvent encore tartranilide, est décrite, comme la tartramide elle-même, au mot TARTRIQUE, tome XIV du *Grand Dictionnaire*, page 1495.

DIPHOSPHONIUM s. m. (di-fo-sfo-ni-omm). Chim. Nom donné à une classe de radicaux diatomiques et électropositifs qui dérivent, par la substitution de plusieurs radicaux organiques, dont un au moins polyatomique, à l'hydrogène dans une double molécule de phosphonium, les deux molécules étant reliées en une par le radical polyatomique. Les divers composés de ce groupe sont étudiés et décrits au mot PHOSPHINE, tome XII du *Grand Dictionnaire*, page 864.

DIPHTALIQUE adj. (di-fta-li-ke). Chim. Se dit d'un acide et d'une aldéhyde qui sont décrits au mot PHTALYLE, tome XII du *Grand Dictionnaire*, page 903.

DIPHTALYLE s. m. (di-fta-li-le). Chim. Radical de l'acide phtalique à l'état de liberté. V. PHTALYLE, au tome XII du *Grand Dictionnaire*, page 903.

DIPHTHÉRITIQUE adj. (di-fté-ri-ti-ke — rad. *diphthérite*). Pathol. Qui appartient à la diphthérite.

DIPHTHÉROÏDE adj. (di-fté-ro-i-de — du gr. *diphthêra*, peau; *eidos*, forme). Pathol. Qui a la forme, l'apparence d'une fausse membrane : *On observe quelquefois une altération* DIPHTHÉROÏDE *de la coqueluche*.

DIPHTHONGAISON s. f. (di-fton-ghé-zon — rad. *diphthongue*). Transformation en diphthongue : *Il y avait* DIPHTHONGAISON *quand, dans l'ancien français, on changeait l'o de donner en oi, dans les formes* je doin, tu doins, il doint. (Littré.)

DIPHUCRANIE s. f. (di-fu-kra-nî — du gr. *diphuês*, fourchu; *kranion*, crâne). Entom. Syn. d'ÉTHON.

***DIPHYE** s. f. — Bot. Syn. de BOLBOPHYLLE.

DIPLOBASE s. f. (di-plo-ba-ze — du gr. *diploos*, double, et de *base*). Minér. Barytocalcite.

DIPLOCALYMMA s. m. (di-plo-ka-limm-ma — du gr. *diploos*, double; *kalumma*, enveloppe). Bot. Syn. de THUNBERGIE.

DIPLOCOMIUM s. m. (di-plo-ko-mi-omm — du gr. *diploos*, double; *komê*, chevelure). Bot. Syn. de MÉESIE.

DIPLOCTÉNIUM s. m. (di-plo-ktè-ni-omm — du g. *diploos*, double; *kteis*, peigne). Zooph. Syn. de TURBINOLIE.

DIPLODIUM s. m. (di-plo-di-omm — du gr. *diploos*, double). Bot. Syn. d'ÉRIOCHILE.

Diplomates et notre diplomatie (NOS), par M. L. Herbette (Paris, Lechevallier, 1874, in-12). L'auteur est un ancien rédacteur au *Journal officiel*. Il a eu en vue de faire moins une étude sur la diplomatie en général qu'une série d'observations sur la bonne organisation des services diplomatiques. L'ouvrage est précédé d'une spirituelle préface de M. Ernest Picard, qui se termine ainsi : « La diplomatie dont nous souhaitons l'avénement exigera de ses agents un jugement sûr, une science éprouvée, une intelligence incontestable. Elle pourra revenir aux grands noms de notre pays, mais elle ne leur appartiendra pas de droit; son seul domaine sera le travail, le mérite et le patriotisme. » L'idée fondamentale du livre de M. L. Herbette est que la diplomatie n'est plus et ne peut pls être ce qu'elle était jadis. Les chemins de fer, les télégraphes, les journaux, les progrès de l'industrie et de la civilisation, la multiplicité des rapports commerciaux, des relations internationales, toutes les conditions de l'existence moderne, ont sur elle comme sur toutes choses une influence décisive. La diplomatie ne peut sans dommage rester étrangère à ce qui fait l'objet des services dits consulaires. La conclusion, c'est que les deux services devraient être confondus ou plutôt unifiés. C'est, en outre, qu'il faudrait assurer au mérite seul les avantages et l'avancement, trop souvent accordés à la faveur et aux influences de toute nature. L'auteur présente de nombreuses raisons à l'appui de l'unification dont la mise en pratique semblerait appelée à produire les résultats les plus avantageux; ce n'est pas d'ailleurs une idée qui lui appartienne en propre. Elle a fait l'objet d'un rapport très-étendu de M. Arago à l'Assemblée nationale, rapport que M. L. Herbette donne en appendice à son ouvrage et que la Chambre des députés sera sans doute appelée à discuter. Le rapporteur y conclut à l'unification des services diplomatiques et des services consulaires.

Diplomate (LE), comédie-vaudeville en deux actes, de Scribe et G. Delavigne (théâtre du Gymnase, octobre 1827; reprise au théâtre de l'Odéon, décembre 1876). Cette pièce est un curieux spécimen, comme l'a fait observer M. Cl. Caraguel, de ce que l'on appelle le vieux jeu dramatique. C'est faux de tout point, mais amusant et très-habilement embrouillé et débrouillé. Comme dans toutes les pièces du même genre, les personnages ne font jamais ce qu'ils devraient faire, ne disent jamais ce qu'ils devraient dire; les situations sont obtenues au moyen des plus énormes invraisemblances. Un mot suffirait pour expliquer le quiproquo ou le malentendu sur lequel la pièce repose, mais ce mot personne ne le dit; il survient toujours un incident qui empêche l'explication avant les dernières scènes. Scribe était un maître dans ce genre de composition dramatique où l'escamotage est élevé à la hauteur d'un art. Dans son *Diplomate*, un jeune chevalier, franc étourdi, est chargé par une dame de la cour de Louis XV d'aller dans une petite principauté d'Allemagne chercher des costumes exacts pour un bal costumé. Il a beau dire partout ce qu'il vient faire en Allemagne, personne ne veut le croire; on le suppose chargé d'une profonde mission politique et on admire la discrétion avec laquelle il sait voiler, sous des prétextes futiles, toute sa stratégie diplomatique. Justement la fille du prince allemand est demandée en mariage par deux rois; on s'imagine qu'il vient pour faire pencher la balance en faveur de l'un d'eux. Les événements se combinent de telle sorte qu'il paraît être le centre de toutes sortes d'intrigues, qu'il ignore; il met le doigt, sans s'en douter, sur les plus fins ressorts de la politique et tout le monde lui fait honneur des résultats. S'il se récrie, s'il déclare qu'il n'y est pour rien, on sourit discrètement, on admire l'adresse prodigieuse d'un diplomate si maître de lui, si impénétrable à la fois et si puissant. Tout cela est assez faux, mais il faut une grande dextérité pour mener à bien ces sortes de pièces.

DIPLÔMÉ, ÉE (di-plô-mé) part. passé du v. Diplômer. Pourvu d'un diplôme : *Sage-femme* DIPLÔMÉE.

DIPLÔMER v. a. ou tr. (di-plô-mé — rad. *diplôme*). Décerner un diplôme à : DIPLÔMER *un candidat*.

DIPLOMÈTRE s. m. (di-plo-mè-tre). Instrument qui sert à mesurer le diamètre d'un objet à distance et indépendamment de ses mouvements.

— **Encycl.** Une note présentée à l'Académie des sciences par M. Becquerel fait connaître ainsi qu'il suit le principe de cet instrument, dont l'inventeur est M. Landolf. Un verre prismatique étant coupé en deux suivant une section principale, et les deux moitiés étant superposées en sens contraire de leur surface de section, on regarde à travers la ligne de contact de cette combinaison de prismes, et l'on voit double, parce que les prismes font dévier les rayons lumineux en sens opposés. « La distance x entre les deux images d'un objet est proportionnelle à la distance a qui sépare celui-ci des prismes. Elle est égale au double produit de la distance a par la tangente de l'angle de déviation s de l'un des prismes : $x = 2\,d$ tang. s. »

Lorsque les deux images d'un objet se touchent par leurs bords opposés, le dédoublement produit par les prismes est égal au diamètre de l'objet, puisque, pour occuper cette position, l'une des images a dû être déplacée de sa moitié à droite, l'autre de sa moitié à gauche. La combinaison des prismes est mobile sur une tige graduée. La graduation, dont le point zéro se trouve au niveau d'une tablette, indique pour chaque distance des prismes le dédoublement qu'ils produisent. La graduation a été faite empiriquement, à l'aide d'une règle divisée en demi-millimètres. Ainsi, 1 millimètre de diamètre de l'objet correspond à une excursion des prismes de 42 millimètres. Il est donc facile de mesurer avec une exactitude d'un dixième de millimètre. Les mouvements de l'objet mesuré n'ont pas d'influence sur l'exactitude de la mesure, parce que les deux images suivent ces mouvements. En effet, l'on mesure, pour ainsi dire, l'objet avec lui-même et l'on voit toujours l'extrémité du diamètre.

DIPLONÈME s. m. (di-plo-nè-me — du gr. *diploos*, double; *nêma*, filament). Bot. Syn. de RYMIE.

DIPLOPÉTALON s. m. (di-plo-pé-ta-lon — du gr. *diploos*, double; *petalon*, pétale). Bot. Syn. de CUPANIE.

DIPLOSASTRE s. f. (di-plo-za-stre — du gr. *diploos*, double, et de *astre*). Bot. Syn. de CALLIOPSIDE.

DIPLOSTÉMONE adj. (di-plo-sté-mo-ne — du gr. *diploos*, double; *stêmôn*, filament). Bot. Se dit d'une fleur qui a un nombre d'étamines double de celui des pétales.

DIPŒNE, statuaire grec. V. DIPÈNE, au tome VI du *Grand Dictionnaire*.

DIPOGONIE s. f. (di-po-go-nî — du préf. *di*, et du gr. *pôgôn*, barbe). Bot. Syn. de DIPLOPOGON.

DIPORIDIUM s. m. (di-po-ri-di-omm). Bot. Syn. d'OCHNA.

DIPSODIE, pays imaginaire dont Rabelais raconte la conquête faite par le grand Pantagruel et dont il nomme les habitants *Dipsodes*. C'est dans ce pays que se trouvait la châtellenie de Salmigondin que Pantagruel donna à Panurge, qui, « en moins de quatorze jours, dilapida le revenu certain et incertain de sa châtellenie pour trois ans. » Le mot *Dipsodie* est tiré du grec et signifie *pays de la soif*.

DIREMPTION s. f. (di-ran-psi-on — du lat. *dirimere*, *diremptum*, abroger). Dissolution, en parlant d'un mariage.

DIRHACODE s. f. (di-ra-ko-de — du préf. *di*, et du gr. *rhakôdês*, déchiré). Bot. Genre de plantes, de la famille des zingibéracées, tribu des amomées, qui croissent aux Moluques.

DIRHAGE s. m. (di-ra-je — du préf. *di*, et du gr. *rhagos*, coupé). Entom. Genre de coléoptères, de la famille des sternoxes, tribu des eucnémides, comprenant deux espèces de l'Allemagne et une de la Colombie.

DIRHIN s. m. (di-rain — du préf. *di*, et du gr. *rhin*, nez). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des chalcidiens, comprenant une seule espèce, qui habite l'Egypte.

DIRINE s. f. (di-ri-ne — du préf. *di*, et du gr. *rinos*, peau). Bot. Genre de lichens, détaché des parmélies, et comprenant deux espèces, l'une européenne et l'autre africaine.

DIRUS s. m. (di-russ). Entom. Syn. de LÉPYRE.

DIS s. m. (diss). Bot. Sorte de graminée d'Afrique, dont le chaume est utilisé comme fourrage. ‖ On écrit aussi DISS.

DISACCIUM s. m. (di-sa-ksi-omm — du préf. *di*, et du lat. *saccus*, sac). Bot. Syn. de SINAPIDENDRON.

DISASTER s. m. (di-za-stèr — du gr. *dis*, deux fois; *astêr*, étoile). Echin. Genre d'échinodermes fossiles.

DISCANTHÉES s. f. pl. (di-skan-té — du gr. *diskos*, disque; *anthos*, fleur). Bot. Classe de plantes, comprenant celles dont le disque tapisse le calice ou couronne l'ovaire, et formée avec les familles des ombellifères, des araliacées, des ampélidées, des cornées, des loranthacées, des hamamélidées et des bruniacées.

DISCANTHÈRE s. f. (di-skan-tè-re — du gr. *diskos*, disque, et de *anthère*). Bot. Genre de plantes, de la famille des cucurbitacées, comprenant une seule espèce, qui croît au Texas.

DISCAPOPHYSIUM s. m. (di-ska-po-fi-zi-omm — du gr. *diskos*, disque, et de *apophyse*). Bot. Syn. de SPLACHNE.

DISCARIE s. f. (di-ska-rî — du gr. *diskos*, disque). Bot. Genre de plantes, de la famille des rhamnées, comprenant quatre ou cinq espèces américaines.

DISCÉRÉE s. f. (diss-sé-ré — du gr. *dis*, deux fois; *keraia*, corne). Infus. Genre d'infusoires, de la famille des volvociens.

DISCHISME s. m. (di-ski-sme — du préf. *di*, et du gr. *schisma*, séparation). Bot. Genre de plantes, de la famille des sélaginées, comprenant huit ou dix espèces, qui croissent au Cap.

DISCINE s. f. (diss-si-ne). Moll. Syn. d'ORBICULE.

***DISCIPLINAIRE** s. m. — Lieu où les enfants qui se conduisent mal sont soumis à une discipline particulière.

DISCISSION s. f. (di-si-si-on — du lat. *discissio*, formé de *discindere*, séparer). Chir. Incision ou déchirure de la cristalloïde, dans l'opération de la cataracte; division de la capsule au moyen d'une aiguille enfoncée par la cornée, pour l'extraction du cristallin.

DISCITE s. m. (diss-si-te). Moll. Syn. de NAUTILE.

DISCOCACTUS s. m. (di-sko-ka-ktuss — du gr. *diskos*, disque, et de *cactus*). Bot. Syn. d'ÉCHINOCACTE.

DISCOCAPNOS s. m. (di-sko-ka-pnoss — du gr. *diskos*, disque; *kapnos*, fumée). Bot. Genre de plantes, de la famille des papavéracées, tribu des fumariées, comprenant une seule espèce, qui croît au Cap.

DISCOCÉPHALE s. m. (di-sko-sé-fa-le — du gr. *diskos*, disque; *kephalê*, tête). Entom. Genre d'insectes diptères, de la famille des asiliques, comprenant une seule espèce, qui habite la Caroline.

— Infus. Genre d'infusoires ciliés, dont le corps, étranglé vers son milieu, présente deux disques dont l'un est censé représenter une tête.

— s. f. Entom. Genre d'insectes hémiptères, de la famille des scutellériens, comprenant une espèce du Brésil et une de Cayenne.

DISCOCÈRE s. f. (di-sko-sè-re — du gr. *diskos*, disque; *keras*, corne). Entom. Genre d'hémiptères, de la famille des scutellériens, comprenant deux espèces, que quelques-uns rattachent au genre asope.

DISCOCÉRINE s. f. (di-skô-sé-ri-ne — du gr. *diskos*, disque; *keras*, corne). Entom. Genre d'insectes diptères, de la famille des athéricères, tribu des muscides, comprenant quatre espèces, qui habitent la France et l'Allemagne.

DISCODÈRE s. m. (di-sko-dè-re — du gr. *diskos*, disque; *derê*, cou). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des euméniens, comprenant deux espèces, qui habitent la France.

DISCOGASTRE s. m. (di-sko-ga-stre — du gr. *diskos*, disque; *gastêr*, ventre). Entom. Genre d'insectes hémiptères, de la famille des coréens, comprenant deux espèces, qui habitent Rio-Janeiro.

DISCOGLOSSE s. m. (di-sko-glo-se — du gr. *diskos*, disque; *glôssa*, langue). Erpét. Genre de batraciens raniformes, comprenant une seule espèce, qui habite la Grèce, la Sicile, la Sardaigne et l'Algérie.

***DISCOÏDÉ, ÉE** adj. Qui a la forme d'un disque....

— s. f. Echin. Genre ou sous-genre d'échinodermes, de l'ordre des pédicellés.

DISCOLABE s. m. (di-sko-la-be — du gr. *diskos*, disque; *labê*, anse). Acal. Genre de physophorides, dont l'espèce type habite la Méditerranée.

— s. m. pl. Tribu de la famille des physophorides, ayant pour type le genre discolabe.

DISCOLITHE s. f. (di-sko-li-te — de *disque*, et du gr. *lithos*, pierre). Minér. Coccolithe discoïde et concavo-convexe.

DISCOLOBIUM s. m. (di-sko-lo-bi-omm — du gr. *diskos*, disque; *lobion*, petite gousse). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des légumineuses, tribu des dalbergiées, comprenant une seule espèce, qui croît au Brésil.

DISCOMÈLE s. f. (di-sko-mè-le — du gr. *diskos*, disque; *melas*, noir). Bot. Syn. d'HÉLIANTHE.

DISCOMÈRE s. m. (di-sko-mè-re — du gr. *diskos*, disque; *mêros*, cuisse). Entom. Genre d'insectes hémiptères, de la famille des aradiens, comprenant quelques espèces américaines.

DISCOMORPHE s. f. (di-sko-mor-fe — du gr. *diskos*, disque; *morphê*, forme). Entom. Genre d'insectes coléoptères, de la famille des cycliques, tribu des cassidaires, comprenant trois espèces américaines.

DISCOMYZE s. f. (di-sko-mi-ze — du gr. *diskos*, disque; *muzô*, je suce). Entom. Genre de diptères, de la famille des athéricères, tribu des muscides, dont l'espèce type habite la France et l'Allemagne.

DISCOPELTIDE s. f. (di-sko-pèl-ti-de — du gr. *diskos*, disque; *peltis*, bouclier). Entom. Genre d'insectes coléoptères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabéides, comprenant une seule espèce, qui habite la Guinée.

***DISCOPHORE** adj. Qui porte un disque.

— s. f. Entom. Genre de lépidoptères diurnes, comprenant une dizaine d'espèces, qui habitent l'Inde.

DISCOPLÉE s. f. (di-sko-plé — du gr. *diskos*, disque; *pleos*, plein). Bot. Genre d'algues, de la famille des diatomées, compre-